



TEL 01 30 05 06 00 - FAX 01 30 05 30 98  
E-mail : [roblin@geniez.fr](mailto:roblin@geniez.fr)  
www.geniez.com  
27 RUE DU PETIT PONT – CS 20534  
78314 MAUREPAS CEDEX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ASL QJ LES JUILLIOTTES**  
**DU JEUDI 10 MARS 2016**

- Il est demandé au directeur de l'ASL de procéder aux convocations du conseil syndical 15 jours avant la date de réunion avec une proposition d'ordre du jour.
  - Il est demandé d'étudier une protection pour l'entreposage de bennes derrière l'immeuble de bureaux.
  - Le directeur de l'ASL informe le conseil syndical que les travaux de réfection des caniveaux, résidence LES JUILLIOTTES, selon vote de l'assemblée générale, vont commencer le 29/03/2016, fin des travaux fin juin 2016.
  - Le directeur fera une demande de devis auprès de la Société SADE à EVRY pour la recherche de fuite sur les bouches d'arrosage ayant généré une facturation de 19 233,58 € pour 5 418 m<sup>3</sup> et 45 641,07 € pour 11 162 m<sup>3</sup>.  
Le directeur regardera si le contrat d'assurance de l'ASL prévoit les pertes d'eau dues à une fuite.  
Le directeur fera une demande d'exonération des taxes.  
D'autre part, le directeur se rapprochera de VEOLIA pour la pose de compteurs d'eau électroniques permettant le suivi des consommations d'eau en temps réel.
  - Le conseil syndical donne son accord pour le devis PVP faisant suite à une fuite sur le réseau d'eau pluviale au droit des groupes électrogènes pour un montant de 1 960,73 € TTC.  
D'autre part, le directeur souhaite obtenir les clés d'accès à ce local.
  - Il sera demandé la pose d'une serrure sur le local des compteurs d'eau situé à côté de la chaufferie, chauffage urbain.
  - Il est constaté par le directeur que la cuisine et les douches du personnel de l'ASL QJ sont dans un état déplorable, un devis sera sollicité.
  - Il a été constaté, suite à un dégorgement du réseau eau pluviale au droit des commerces qu'une partie de la canalisation est à remplacer, en raison d'un dépôt de bris de verre ne permettant pas le débouchage de celle-ci, un devis sera sollicité.
  - Il a été signalé par le propriétaire de l'ancienne boulangerie une fuite en provenance de la terrasse située au-dessus de ses locaux.  
En toute logique l'étanchéité relève du syndicat du centre commercial et non de l'ASL, sauf transfert de propriété à l'ASL QJ, dont nous n'avons pas connaissance (à suivre).
  - Faisant suite à une lettre de Monsieur le Député Maire, concernant le dépôt sauvage d'encombrants, il sera posé un panneau précisant « Interdiction de déposer des encombrants, vous êtes invités à prendre contact avec la Mairie – 01.45.18.37.27 – pour fixer un rendez-vous d'enlèvement ».
  - Suite à l'installation d'un PC et d'une imprimante dans le local commun résidentiel, le raccordement à la société ORANGE sera demandé.
  - Pour l'assemblée générale annuelle, il est convenu que les demandes d'inscription de résolutions par les différents membres de l'ASL devront être adressées au directeur de l'ASL au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- Le directeur de l'ASL présentera les comptes et le budget prévisionnel de l'association au plus tard le



1<sup>er</sup> avril de chaque année avec le conseil préparatoire de l'établissement de l'ordre du jour de l'assemblée générale avec le conseil syndical.

- Conduites pluviales

Le conseil syndical entérine le fait que les conduites pluviales appartiennent bien à l'ASL QJ, pour les eaux pluviales tombant sur les terrains de l'ASLQJ. Donc que leur remplacement est à la charge, y compris dans les parkings, la limite étant le premier raccordement avec une conduite mixte.

- Le conseil syndical confirme à l'unanimité que tous les réseaux d'eaux pluviales sont pour l'entretien et le remplacement des canalisations à la charge de l'ASL, sous réserve qu'ils soient situés sur le domaine de l'ASL ou si celle-ci recueille les eaux pluviales du domaine de l'ASL.

- Le conseil syndical demande un devis pour l'inspection vidéo de tous les réseaux d'eaux pluviales.

- Le conseil syndical décide, à l'unanimité, que dorénavant la location de la salle du local commun résidentiel, sera gratuite pour tous les membres de l'ASL tenant les réunions des conseils syndicaux ou d'assemblées générales.

- Le conseil syndical demande au directeur de contester la facture de Maître LEBATTEUX concernant la mise à jour des statuts de l'ASL.

Il demande que leur soit adressé le nouveau projet des statuts suite à la réunion du 13 octobre 2015, au cabinet de Maître LEBATTEUX.

En conséquence, le conseil syndical attend le nouveau projet pour statuer.

- Le directeur demandera un devis pour changer les serrures des portillons végétalisés et clôturés.

Il est demandé par les membres du conseil syndical :

. Le traitement des herbes folles autour des puits de géothermie.

. Demandes particulières de la résidence DES HERBIERS :

Grillage à réparer.

Ravinement du talus : Un devis sera demandé pour mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

. Un courrier sera adressé à ID VERDE pour le 10 rue du 18 juin, les déchets végétaux, n'ont pas été retirés.

. Il est demandé d'inscrire à l'ordre du jour le remplacement de 4 lampadaires JARDIN DES JUILLIOTES 1 – 10 rue du 18 Juin.

- Le directeur passera ordre de service (entreprise, coût) pour les travaux des rampes d'accès au BAT. A, selon décision d'assemblée générale.

- Il sera demandé un rendez-vous au Commissaire de Police de MAISONS ALFORT concernant la mise au point et conseils sur la vidéo surveillance installée dans le centre et aux abords du centre commercial.

- Une réunion sera organisée avec la Société ROUGNON concernant les pompes de relevage (situation, utilité, accès pour entretien ?).

- Dossier amiante (zones concernées et suites à donner).

La séance est levée à 17 H 10

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion du conseil de l'ASL QJ LES JUILLIOTTES le :  
JEUDI 14 AVRIL 2016 A 14 H 00**

**Le directeur de l'ASL QJ  
CHRISTIAN GENIEZ**